



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Vendredi 29 JUIN 2018 à 19H30

Salle du VEYRE

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Mours, préside la séance

Étaient présents : Mmes et Ms : Christian ROUZIERES - Monique DELORT - Jeanine HERCOUËT -TESTA - Jean-François CABEZON - Raymond DESSALES - Nicole ROUX - Gilles PICARROUGNE - Hervé BRAYAT - Didier FEL - Jacques GENTIL - Chantal LAGARRIGUE - Jean-Marie MAYONOBÉ - Bernard RIVES - Florian MORELLE à partir de 20H12.

Étaient absents et avaient donné procuration : Gina BARSALI (procuration donnée à Chantal LAGARRIGUE) Nadine TEULLET (procuration donnée à Jean-Marie MAYONOBÉ) Claude Régine BONNARD (procuration donnée Florian MORELLE).

Était absente excusée : Evelyne LACAZE

Était absent : Yves SEYRIES

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

. Monsieur Le Maire demande d'ajouter et d'intercaler un point : 15 à l'ordre du jour :

Eclairage Public : Remplacement de 4 candélabres accidentés

➤ *ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS*

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2018

➤ *ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS*

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Se reporter au document annexé.

A noter La communauté des communes ayant la compétence en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme) les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) ne sont plus instruites directement par les communes.

❖ **RESSOURCES HUMAINES**

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Il est décidé de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet pour intégrer au sein de la collectivité en qualité de stagiaire avant titularisation Madame Magali SEYRIES en charge des finances et du secteur de l'eau en remplacement de Madame DISTEFANO qui a quitté la collectivité le 16 juin 2018.

➤ *ADOpte A L'UNANIMITE*

4) TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour donner suite à la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet mais aussi aux différents mouvements de personnel ces derniers mois au sein de la Mairie de Maurs, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs

Voir en annexe 2 :

Ce tableau, comportant de nombreux postes vacants, fera l'objet d'une mise à jour après acceptation par le Comité Technique de la Fonction Publique Territoriale.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

❖ AFFAIRES SCOLAIRES

5) REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal valide le règlement intérieur, à destination des familles. Ce règlement récapitule l'ensemble des modalités d'organisation et de fonctionnement des temps périscolaires : garderie, temps d'activités périscolaires, service de restauration scolaire.

Ce document sera distribué aux parents d'élèves qui devront attester en avoir pris connaissance. Il sera également publié sur le site internet de la ville de Maurs.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

6) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE POUR L'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

L'école de musique étant maintenant communautaire, cette convention de mise à disposition est nécessaire pour que la commune de Maurs puisse continuer, dans le cadre de l'animation des Temps d'Activités Périscolaires, à proposer une animation liée à la musique.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

❖ CAMPING

7) CAHIER DES PRESCRIPTIONS CAMPING MUNICIPAL LE VERT

Lors de sa visite le 27 Juin 2018 au camping du vert la commission de sécurité a rendu un avis favorable sous réserve de quelques mises à jour et notamment la modification du plan d'évacuation.

Le Conseil Municipal adopte ce jour le cahier de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation pour le camping du Vert qui prend en compte les préconisations de la commission de sécurité.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**8) MISE EN PLACE DE TARIFS PREFERENTIELS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT
AVEC LE CAMPING CLUB DE FRANCE**

L'Association CAMPING CLUB DE France, qui a pour principales activités la gestion de terrains de campings et l'organisation de rassemblements, circuits et voyages durant toute l'année propose à la commune de Maurs, propriétaire et gestionnaire du camping municipal Le Vert un partenariat gratuit pour l'année 2019 afin de faire connaître notre équipement à ses adhérents. Le camping municipal de Maurs sera référencé dans le catalogue des partenaires de cette association. En contrepartie, les adhérents pourront bénéficier d'une réduction sur les tarifs des emplacements et des hébergements locatifs de 5 % aux tarifs en vigueur (hors caution, charges et forfait nettoyage),

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

❖ FINANCES

9) BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Cette modification n'impacte nullement le montant du budget elle corrige en section d'investissement l'imputation au bon article d'une subvention DETR de 17 058.00€

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

10) BUDGET EAU EXERCICE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Les opérations d'ordre comptabilisées aux chapitres 040 : Recettes et 042 : Dépenses de la gestion des amortissements doivent avoir une prévision budgétaire identique, Une différence de 17 € a été constatée il convient de régulariser cette erreur.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

11) BUDGET LE CAMP EXERCICE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Lors de l'élaboration du Budget 2018 du Lotissement Le Camp, le résultat d'exploitation reporté n'a pas été repris, une décision modificative budgétaire est à prévoir afin de faire figurer dans ce budget la somme de 14 682,12 .

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

❖ PATRIMOINE

12) LOTISSEMENT LE CAMP : ACTUALISATION DU PRIX DE VENTE DU LOT N°10

A ce jour, au lotissement LE CAMP un seule la parcelle (lot 10) reste à vendre. Pour faciliter la cession de ce terrain, il est décidé de différencier, comme cela a été fait pour le lot 9 la partie constructible de la partie talus. Ainsi, la partie constructible : soit 600 m² serait proposée à 25€/m² et la partie talus, soit 443 m² à de 5€/m².

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

❖ TRAVAUX

13) MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AU SIVU : TRAVAUX AEP, EAUX PLUVIALES - PLACE DE L'EUROPE

Dans un souci permanent de réhabilitation des réseaux humides, la commune de Maurs et le SIVU ont, fait le choix de s'entendre pour mener de concert les travaux qui leur sont impartis : alimentation en eau potable et évacuation des eaux pluviales pour le premier entretien du réseau d'eaux usées pour l'autre. Jusqu'à présent la maîtrise d'ouvrage était déléguée à la commune, le SIVU remboursant à la commune de MAURS les sommes correspondant aux travaux sur le réseau dont elle détient la compétence.

Sur la partie haute de la Place de l'Europe les travaux à venir incombant au SIVU étant plus importants que ceux pris en charge par la commune, la maîtrise d'ouvrage sera déléguée au SIVU de Maurs-Saint Etienne de Maurs. Les travaux réalisés sur les réseaux d'alimentation en eau potable et d'eaux pluviales, seront remboursés au SIVU par la commune de MAURS, une convention sera signée dans ce sens.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

14) CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS : NIVEAU 3 D'ENGAGEMENT

La commune de Maurs qui adhère depuis 2016 à la FREDON Auvergne, Organisme à Vocation Sanitaire s'est engagée, dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Elle est actuellement au niveau 1 de la charte d'entretien des espaces publics se qui correspond au le label « une feuille ».

Aujourd'hui elle envisage d'accepter les termes du niveau 3 de la charte correspondant à l'arrêt total de l'utilisation de produits phytosanitaires et à la mise en œuvre du plan de désherbage. Pour cela elle a acquis du matériel alternatif : désherbeur mécanique, balai de désherbage de la balayeuse, binettes... Le niveau 3 correspond au label « 3 feuilles » que MAURS espère obtenir.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

15) ECLAIRAGE PUBLIC

Sur la commune plusieurs candélabres ont été endommagés leur réparation peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Les travaux seront entrepris après acceptation des devis Le versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT est à verser à la fin des travaux

Il s'agit :

- Dun candélabre endommagé au camping Le Vert suite au coup de vent du 4 juillet montant de l'opération : 672,27€HT (336,14€HT la charge de la commune)
- Du candélabre endommagé Place du Petit Prince consécutif à un choc de véhicule : montant de l'opération : 2 283,69€HT (1 141,85€HT la charge de la commune)
- Du candélabre endommagé cité de l'Arcambe : montant de l'opération : 845,84€HT (422,92€HT à la charge de la commune)
- Du candélabre accidenté Rue de la Liberté : montant de l'opération : 648,61€HT (324,31€HT à la charge de la commune)

Les dégâts dus à la tempête, et lorsque les tiers responsables ont pu être identifiés ont fait l'objet d'une déclaration aux assurances

Une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour chaque devis

- ***ADOPTÉES TOUTES LES QUATRE A L'UNANIMITÉ***

16) QUESTIONS DIVERSES

- Informations au Conseil Municipal sur l'arrêté d'autorisation environnementale pour les travaux de réhabilitation du ruisseau de l'Arcambe
- La piscine municipale a connu cet été un record de fréquentation avec 5237 entrées, le camping du Vert a eu aussi une bonne fréquentation équivalente à celle de 2017
- La commune a procédé auprès des autorités compétentes au dépôt de la marque « Maurs la jolie »
- Dans le cadre de la semaine du goût : dégustation de jus de pommes et de châtaignes grillées place de L'Europe le 11 Octobre. Le thème proposé aux écoliers est la charcuterie
- Le marché du jeudi 1 Novembre est avancé au mercredi 31 Octobre en raison des fêtes de la Toussaint, le marché aux chrysanthèmes se tiendra le Mardi 30 Octobre Place de l'Europe
- La rentrée des classes s'est bien passée avec la mise en service de la restauration scolaire communale. Les TAP ont débuté le 17 Septembre
- Le Mairie Info d'Octobre 2018 est en cours de préparation. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres la première semaine d'Octobre
- Rappel sur les outils de communication informatiques de la commune :
 - Le site « ville de Maurs » se veut à la pointe de l'actualité de la mairie
 - Le compte Twitter (@Ville_Maurs) : Permet de relayer des informations et de partager les informations intéressantes émises par d'autres comptes
 - Le compte Facebook : Permet d'annoncer les programmes des manifestations organisées par la commune

17) INTERCOMMUNALITE

Un Conseil communautaire aura lieu Mardi 25 à Saint Etienne Cantalès

Points abordés en bureau :

- Tout le territoire intercommunal devrait être couvert en 4G. Néanmoins de nombreux problèmes de réseaux téléphoniques sont constatés sur certaines communes.
- Le résultat de l'Ortho photo (repérage des réseaux enfouis) devrait être connu fin Octobre.
- 3 voitures électriques, supplémentaires, ont été acquises.
- Les bornes d'alimentation électriques seront installées sur le territoire. A Maurs elle sera localisée sur le parking du FAA.
- Des aires de co-voiturage sont prévues : une par ancienne Com Com. Ce nombre semble insuffisant pour le secteur de Maurs.
- Le programme : WATTY : travail pédagogique sur la transition énergétique et l'économie d'énergie sera déployé auprès des écoles.
- Le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE) pour le traitement des déchets est en voie de dissolution.
- 17 bureaux sont prévus pour l'extension du siège de la Com Com à Saint Mamet.
- La commune de Maurs a souhaité rajouter une salle au projet du futur gymnase. Cette modification n'a pas été planifiée mais la réalisation pourrait être proposée en tranche conditionnelle.
- Maison de santé de Maurs : Le projet de santé a été élaboré par les professionnels de santé. Il doit être approuvé par l'ARS. La partie immobilière sera étudiée plus tard. Les professionnels de santé ne seront pas forcément rassemblés sous le même toit
- Une zone d'activité est prévue sur la commune de Saint Etienne. Ce sera la zone « de Laborie 2 ». Les terrains sont en voie d'acquisition.
- La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) des bassins versants est une nouvelle compétence ciblée et obligatoire des intercommunalités Il y a 6 versants sur le territoire de la Communauté des communes de la Chataigneraie Cantalienne
- En conséquence du décès de Joël Lacalmontie, vice-président le bureau sera renouvelé

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES		
		POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE		13	5	8
DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	0	1
Attaché territorial	A	1	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet (6/35 ^{ème})	B	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1
Rédacteur territorial	B	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	1	3
Adjoint Administratif Territorial	C	1	1	
Adjoint administratif territorial (à temps non complet 24/35)	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		24	16	8
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (dont 1 poste à temps non complet 20/35 pourvu)	C	7	6	1
Adjoint technique territorial (dont 4 postes à temps non complet 20/35-32/35- pourvus et 30/35, 20/35 non pourvu)	C	11	8	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE		3	2	1
ATSEM principal 1ère classe	C	1	1	0
ATSEM principal 2ème classe	C	2	1	1
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0
FILIERE ANIMATION		3	1	2
Animateur territorial (dont 1 poste à temps non complet 24/35)	B	2	0	2
Adjoint territorial d'animation	C	1	1	0
TOTAL		44	25	19
HORS FILIERE		1	1	0
CEC d'une durée de 12 mois 24/35 ^{ème} .		1	1	